

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121 - 12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Jeudi 17 septembre 2020

Relevé des délibérations

Question n° 1

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de cette installation.

Question n° 2

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 2 juillet 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

1 « absent » (Pauline BERTHOLOM)

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 2 juillet 2020.

Question n° 3

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 9 juillet 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

1 « absent » (Pauline BERTHOLOM)

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 9 juillet 2020.

Question n° 4

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

1 « absent » (Pauline BERTHOLOM)

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020.

Question n° 5

**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question n° 6
Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;
1 « absent » (Pauline BERTHOLOM)

- approuve le règlement intérieur modifié.

Question n° 7
Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
22 pour la liste d'Emmanuel RIOTTE (3 sièges de titulaires et suppléants)
4 pour la liste de Marie BLASQUEZ (1 siège de titulaire et suppléant)
2 pour la liste de Jennifer TIXIER (1 siège de titulaire et suppléant)
1 « absent » (Pauline BERTHOLOM)

- valide la mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent ;
- élit, selon un vote à main levée en accord unanime des membres du Conseil Municipal, les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Question n° 8
Election des membres de la Commission de Délégation de Services Publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
22 pour la liste d'Emmanuel RIOTTE (3 sièges de titulaires et suppléants)
4 pour la liste de Marie BLASQUEZ (1 siège de titulaire et suppléant)
2 pour la liste de Jennifer TIXIER (1 siège de titulaire et suppléant)
1 « absent » (Pauline BERTHOLOM)

- élit, selon un vote à main levée en accord unanime des membres du Conseil Municipal, les membres de la Commission de Délégation de Services Publics.

Question n° 9
Acquisition d'une parcelle : « Chemin de Ronde de Montrond »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;
1 « absent » (Pauline BERTHOLOM)

- valide l'acquisition de la parcelle cadastrée CC 255, d'une superficie de 539 m², située « Chemin de Ronde de Montrond », au prix de 150 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte en la forme administrative et les documents s'y rapportant.

Question n°10

Acquisition et incorporation au domaine public d'une partie de la parcelle : « Les Petits Fromenteaux »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

1 « absent » (Pauline BERTHOLOM)

- valide l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée D 1060, située « Les Petits Fromenteaux », à l'euro symbolique ;
- valide le classement d'une partie de la parcelle D 1060 dans le domaine public ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte en la forme administrative ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 11

Cession de terrain : Lotissement « Les Séjots » - Lot n°6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

1 « absent » (Pauline BERTHOLOM)

- valide la cession du lot ci-dessus cité, cadastré BK 678, lot issu de la parcelle cadastrée BK 633, pour une superficie de 649 m², au prix de 35 € le m², soit un montant de 22 715 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 12

Modification des tarifs et révision des conventions de partenariat pour l'instruction des autorisations du droit du sol

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide la modification, à compter du 1^{er} janvier 2021, des tarifs d'instruction des autorisations du droit des sols tels que présentés ;
- valide la convention type modifiée ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 13

Taxe sur la friche commerciale : proposition des locaux soumis à cette taxe pour 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour » ;

4 « abstention » (Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN) ;

- valide la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe sur les friches commerciales en 2021.

Question n° 14

Transfert de propriété de la RD6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

À la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- accepte la cession, en l'état, à titre gracieux, à la Ville de Saint-Amand-Montrond qui en deviendra propriétaire à la réception de la participation financière du Conseil Départemental, de la section de la RD 6 du PR 0+000 au PR 0+473;
- accepte le versement d'une participation financière de 50 000 € du Conseil Départemental à la Ville représentant la remise en état de cette section de la RD 6 ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte correspondant à la cession ainsi que tous les documents et actes se rapportant à ce dossier ;
- acte que cette voirie sera classée dans le domaine public communal.

Question n° 15

Mise en place de fonds de concours en faveur de Cœur de France : reconstruction du pont de fer au-dessus de la Marmande et réfection de voiries

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- accepte la procédure de fonds de concours pour les opérations citées ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Cœur de France pour la mise en place de cette procédure ;
- autorise Monsieur le Maire à alimenter le fonds de concours à hauteur de 50% des montants définitifs hors taxes restant à la charge de Cœur de France, déduction faite des subventions obtenues, et à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.

Question n° 16

Convention de mutualisation du service de Police Municipale de la Ville au profit de Cœur de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour » ;

4 « abstention » (Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN)

- valide la convention de mutualisation du service de Police Municipale ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer celle-ci ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 17

Bibliothèque municipale Isabel Godin : convention avec les auteurs lors du salon du livre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 18

Modifications des horaires du service à la Population et de la MSAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- autorise Monsieur le Maire à modifier les horaires d'ouverture du service à la Population, à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- autorise Monsieur le Maire à modifier les horaires d'ouverture du service « Maison de Services Au Public », à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Question n° 19

Convention avec le lycée Jean Moulin pour le projet « Génome à l'École »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 20

Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'école Saint-Joseph – Jeanne d'Arc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- valide la convention de partenariat formalisant les conditions de financement par la Ville des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école Saint Joseph – Jeanne d'Arc ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 21

Convention entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et les foyers Bernard Fagot - APEI de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 22

Intégration de nouveaux cadres d'emplois au sein du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et révision de plafonds annuels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- autorise Monsieur le Maire à :
 - déployer les nouveaux cadres d'emplois au RIFSEEP à compter du 1^{er} octobre 2020.
 - réviser les plafonds annuels maximums entre les cadres d'emplois de catégorie C et B concernant le groupe de responsabilité relatif au Responsable de Département ou Adjoint au Responsable de Département à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
 - inscrire les crédits correspondants au budget ;
 - signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 23

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs.

Question n° 24

Modalités de remboursement des frais de repas des agents en mission ou en stage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « contre » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- valide la mise en place d'un remboursement au réel des frais de repas des agents en mission ou en stage, à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 25

Admissions en non valeurs de produits irrécouvrables et de créances éteintes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide l'admission en non-valeur sur le budget principal de la Ville les listes N°3028760533- N°3994110233 – N°4541260233 pour un montant total de 22 342,00 €, prévus au chapitre 65 - article 6541 ;
- valide l'admission en non-valeur sur le budget principal de la Ville le montant des créances éteintes pour un montant total de 658,55 €, prévus au chapitre 65 - article 6542.

Question n° 26
Subventions 2020 aux associations : actualisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide l'actualisation des montants de subventions ;
- valide l'inscription des crédits nécessaires au budget ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 27
Rapport annuel d'activité : CINÉODE – SOMAREP.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces rapports.

Infos et débats

Question n° 1
Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

/

Question n° 2
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 2 juillet 2020

/

Question n° 3
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 9 juillet 2020

/

Question n° 4
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020

/

Question n° 5
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

/

Question n° 6
Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

/

Question n° 7
Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

/

Question n° 8
Election des membres de la Commission de Délégation de Services Publics

/

Question n° 9
Acquisition d'une parcelle : « Chemin de Ronde de Montrond »

/

Question n°10
Acquisition et incorporation au domaine public d'une partie de la parcelle : « Les Petits Fromenteaux »

/

Question n° 11
Cession de terrain : Lotissement « Les Séjots » - Lot n°6

/

Question n° 12
Modification des tarifs et révision des conventions de partenariat pour l'instruction des autorisations du droit du sol

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que le service urbanisme traite environ 800 dossiers par an. Les recettes annuelles sont de 21 000 € pour des dépenses de 83 800 €, soit un taux de couverture de seulement 25% des dépenses engagées par la Ville. C'est pourquoi la collectivité propose d'augmenter les tarifs liés au traitement des dossiers des communes de la Communauté de communes Cœur de France, de la Communauté de communes de la Septaine et de la commune de Sidiailles.

Question n° 13
Taxe sur la friche commerciale : proposition des locaux soumis à cette taxe pour 2021

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que les recettes liées à cette taxe sont de 5 265 €.
Marie BLASQUEZ, précise qu'elle s'oppose à cette taxe depuis sa mise en place car elle pense que cela engendre « une double peine ». En effet, il y a déjà la taxe foncière, qui augmente régulièrement et qui s'applique sur des locaux qui ne sont pas loués. En général lorsqu'un local n'est pas loué c'est souvent parce que, soit le propriétaire n'arrive pas à trouver de locataire, soit parce qu'il trouve des locataires mais que ces derniers laissent les locaux dans un état pitoyable ou ne payent pas les loyers. C'est pourquoi elle n'a jamais été favorable à cette taxe et que son groupe s'abstiendra sur ce point.

Geoffroy CANTAT répond que la vacance des locaux commerciaux et artisanaux peut être liée à plusieurs raisons : cela peut venir de l'évolution du marché qui fait qu'un local n'est plus forcément à l'endroit recherché ou du fait que sa superficie n'est pas toujours adaptée... Mais pour beaucoup de locaux commerciaux dans la ville (80%) cela est dû à des problèmes de vétusté (locaux mal adaptés, état pitoyable) et c'est de la responsabilité du propriétaire bailleur.

Cette taxe a pour conséquence de ramener des valeurs de loyers à des montants qui correspondent mieux au marché Saint-Amandois. La ville ne s'enrichit pas avec cette taxe mais elle incite les propriétaires à prendre des décisions que ce soit sur le loyer, sur l'entretien du local ou à envisager une cession ou un changement de destination.

Cette taxe sera peut-être remise en question un jour, sachant que la collectivité mène actuellement un projet d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui s'inscrira également dans l'appel à projet gouvernemental « Petites Villes de demain », incluant des programmes d'investissement en faveur du commerce et de l'habitat.

Jennifer TIXIER pense qu'il faudrait trouver un moyen d'inciter ces propriétaires à remettre leur bien en état.

Geoffroy CANTAT indique que les dispositifs mis en place via l'ORT et « Petites Villes de demain » aideront à la rénovation du bâti ancien.

Question n° 14

Transfert de propriété de la RD6

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que c'est un dossier qui n'a pas été traité par l'ancienne équipe municipale malgré diverses sollicitations du Conseil Départemental du Cher.

Dominique LARDUINAT précise que, sur la forme, le document présenté par le Conseil Départemental ne lui semble pas juste par rapport à l'emplacement des rues, et que, sur le fond, la somme de 50 000 € lui semble à peine suffisante pour couvrir les frais de rénovation de cette voirie. Cela ne suffira pas, malgré les subventions diverses qui vont certainement s'ajouter, au vu, notamment, de l'état des trottoirs de la rue Emile Dumas.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que ce transfert aurait pu se faire sans la somme de 50 000 € accordée par le Département. Il pense que l'offre faite par le Département est tout à fait raisonnable pour cette partie de route.

Question n° 15

Mise en place de fonds de concours en faveur de Cœur de France : reconstruction du pont de fer au-dessus de la Marmande et réfection de voiries

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que le pont de fer sur la Marmande est fermé depuis quelque temps car il n'a pas été entretenu depuis plusieurs mandats (comme les autres ponts d'ailleurs). C'est un lien extrêmement important entre la route de Montluçon et la route de Charenton et à ce titre il doit absolument être réparé. La rénovation est estimée à 302 000 €. Un contact a été pris, par lui-même et Monsieur Daniel BÔNE, Président de Cœur de France, avec le Directeur des finances du Conseil Départemental et Madame la Sous-préfète et ils ont obtenu des subventions à hauteur de 80%. A la charge de la Cœur de France et de la Ville il ne restera que 36 240 € TTC chacun. Le pont sera refait totalement avant la fin de l'année pour une charge de 20 tonnes.

Jennifer TIXIER déplore que pour les réfections de voiries pour le Paris-Nice, il leur soit demandé de voter quelque chose qui a déjà été fait.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique qu'il est totalement d'accord et précise que le Conseil Municipal de février ayant été annulé, il y a l'obligation désormais de présenter ce point qui est inscrit au budget 2020.

Question n° 16

Convention de mutualisation du service de Police Municipale de la Ville au profit de Cœur de France

Emmanuel RIOTTE, Maire, insiste sur le fait que l'aire d'accueil officielle est bien l'aire d'accueil des « Fromenteaux ». « Billeron » n'était qu'une aire d'accueil provisoire et qui plus est, gratuite. Or, une aire d'accueil doit être payante. C'est pourquoi l'aire des « Fromenteaux » va être réhabilitée et redevenir payante, pour pouvoir accueillir les citoyens français itinérants au 1^{er} octobre et permettre ainsi de libérer « Billeron » pour les forains qui vont s'installer à l'occasion des foires d'Orval.

C'est une compétence communautaire et c'est pourquoi il fallait qu'une convention soit signée afin de permettre aux agents de la Police Municipale de recueillir chaque jour le paiement de chaque famille.

Yves PURET demande, d'une part s'il est prévu des embauches au sein de l'équipe de la Police Municipale et d'autre part, s'il n'est pas légitime de penser que d'ici quelque temps l'aire d'accueil sera dans le même état que celui qui a abouti à sa fermeture, avec des riverains excédés par les nuisances sonores et les incivilités.

Il demande également le coût de la réhabilitation de l'aire d'accueil.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que depuis sa création, l'aire d'accueil a coûté 2,7 M €. La réfection va coûter environ 100 000 €. Il y aura une aide de l'Etat. Il précise qu'un règlement intérieur va être mis en place afin que les citoyens français itinérants respectent les règles. Si des choses ne vont pas il y aura des sanctions jusqu'à l'expulsion par la Gendarmerie Nationale.

Pour le moment, il n'y aura pas d'embauche au sein de la Police Municipale.

Par rapport au voisinage, ils ont rencontré avec Daniel BÔNE les pétitionnaires et des engagements ont été pris : vidéo-protection aux alentours du site, 15 places occupées seulement sur les 30 disponibles (en accord avec Monsieur le Préfet). La moitié de l'aire d'accueil sera donc fermée (partie arrière des habitations) et des grillages seront installés afin d'empêcher les installations de caravanes trop près des propriétés et limiter ainsi les nuisances.

Jennifer TIXIER demande si des contacts ont été pris avec les associations de terrain afin de faire le lien entre les différentes parties (collectivités, habitants, citoyens français itinérants) et d'essayer d'avoir un dialogue constructif.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique qu'il est allé sur le terrain et qu'il a le dialogue constructif. Il a rencontré toutes les familles.

Jennifer TIXIER indique également qu'elle s'interroge sur le fait que l'on demande une cotisation aux citoyens français itinérants alors que l'aire d'accueil des camping-cars à Virlay est gratuite.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que pour le moment il est hors de question que les camping-caristes paient les emplacements. En revanche, la collectivité va instaurer au 1^{er} janvier prochain le paiement de l'eau et de l'assainissement, comme partout ailleurs.

Dominique LARDUINAT, aimerait qu'il soit précisé sur l'article 2 de la convention quels sont les agents qui vont être chargés au sein de la Police Municipale de collecter ces paiements.

De plus par rapport à Virlay, il précise qu'il sera important de regarder où va l'assainissement.

Il demande enfin à ce que le sort des citoyens français itinérants soit considéré avec la plus grande humanité.

Emmanuel RIOTTE, Maire, tient à préciser que l'accompagnement sera fait et que cela ne sera pas brutal. Il faut néanmoins que cela soit efficace car les forains vont bientôt arriver et qu'il n'est pas question d'installer les forains dans de telles conditions. Tout doit être nettoyé.

L'aire d'accueil des « Fromenteaux » sera réouverte car il ne veut plus que les citoyens français itinérants s'installent le long du canal à Clairins, ou ailleurs, comme tous les ans. A partir du moment où une aire d'accueil officielle sera ouverte ils ne pourront plus s'installer ailleurs sans risquer l'expulsion par les forces de l'ordre.

En ce qui concerne l'assainissement à Virlay, il est déjà fait et il suffira simplement d'installer une machine qui permettra de payer pour nettoyer le bloc sanitaire.

Yves PURET demande des précisions sur le terme « aire d'accueil provisoire ».

Emmanuel RIOTTE, Maire, explique que le site des « Fromenteaux » est l'aire d'accueil officielle mais qu'à partir de 2021 il y aura un nouveau schéma départemental et que toutes les aires d'accueil seront restructurées et redéfinies sur le Département.

Question n° 17
Bibliothèque municipale Isabel Godin : convention avec les auteurs
lors du salon du livre

/

Question n° 18
Modifications des horaires du service à la Population et de la MSAP

Jennifer TIXIER pense qu'il est regrettable que ces nouveaux horaires, notamment pour la MSAP, ne tiennent pas compte des personnes qui travaillent et qu'une ouverture le samedi matin aurait pu être utile. Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'il y a des plages d'ouverture entre 12h et 14h.

Question n° 19
Convention avec le lycée Jean Moulin pour le projet « Génome à l'École »

/

Question n° 20
Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'école Saint-Joseph – Jeanne d'Arc

Dominique LARDUINAT indique qu'il est, à titre personnel, pour une école publique, laïque et républicaine et qu'il est frappé de voir, même s'il a conscience que c'est une disposition légale, que les institutions privées soient subventionnées à cette hauteur par de l'argent public.

Emmanuel RIOTTE, Maire, confirme qu'effectivement c'est la loi.

Yves PURET précise que si les enfants du privé étaient dans le public cela coûterait la même somme à la ville.

Dominique LARDUINAT pense qu'il y a des difficultés dans les écoles publiques de Saint-Amand-Montrond. Il n'y a pas, par exemple, de cantines scolaires dans tous les établissements publics. Et que ce sont des choix qui conduisent à ce que certaines familles préfèrent l'enseignement privé à l'enseignement public.

Sophie CUINIERES MARTINAT indique que la collectivité doit faire pour le mieux dans un esprit d'équité : il faut faire autant pour tous les enfants scolarisés à Saint-Amand-Montrond, peu importe le choix de leurs parents.

Francis BLONDIEAU insiste sur le fait que ce n'est pas une option mais une obligation et que chaque commune doit s'y soumettre si elle veut éviter une action devant le Tribunal Administratif.

Jennifer TIXIER conteste le principe d'équité puisque les parents paient la scolarité et que des fonds publics financent également chaque enfant. L'école privée a donc de ce fait plus de moyen que l'école publique.

Dominique LARDUINAT conclue en précisant que son groupe a conscience qu'il s'agit d'une disposition légale mais qu'il y a le légal et le moral et que la pluralité des débats fait que parfois les choses peuvent évoluer.

Question n° 21
Convention entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et les foyers Bernard Fagot - APEI de Saint-Amand-Montrond

/

Question n° 22

Intégration de nouveaux cadres d'emplois au sein du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et révision de plafonds annuels

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que c'est à l'avantage des agents de la Ville.

Dominique LARDUINAT, indique qu'il semblerait que dans les tableaux en pages 2 et 3, le nombre de groupes correspondant aux cadres d'emplois ne soit pas celui requis par la loi. Il précise que c'est une interrogation formulée par des membres du personnel.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique qu'il n'y a pas eu de remarque de la Préfecture mais que ces informations seront vérifiées.

Question n° 23

Modification du tableau des effectifs.

/

Question n° 24

Modalités de remboursement des frais de repas des agents en mission ou en stage

Dominique LARDUINAT estime que cette mesure constitue une réduction des droits des agents en mission ou en stage et qu'il s'agit d'un signal qui ne semble pas aller dans le bon sens.

Question n° 25

Admissions en non valeurs de produits irrécouvrables et de créances éteintes

Emmanuel RIOTTE, Maire précise qu'il s'agit d'une demande du comptable public de passer en non valeur les titres de 2008 à 2016 pour un montant d'environ 23 000 €.

Question n° 26

Subventions 2020 aux associations : actualisation

/

Question n° 27

Rapport annuel d'activité : CINÉODE – SOMAREP

/

Fin de la séance à 20h35